

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2026

VISANT LA RELANCE ET LA DÉCENTRALISATION DU LOGEMENT - (N° 3058)

Adopté

N° CE692

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Meur, rapporteure

ARTICLE 5

À l'alinéa 17, substituer aux mots :

« la période d'expérimentation »,

Les mots :

« l'expérimentation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.